

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 Février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept février à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL -C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Denis DEJARDIN (à A. DECAGNY) - **Samia SERHANI** (à Marie-Charles LALY)

EXCUSES :

ABSENT(S) : Naëlle TAJDIRT (arrivée à partir de la question n° 1)

Mehdi GAMRA et Christine SAVAUX (sortis pour la question n° 8)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 13: Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la restauration du Trésor de Sainte-Aldegonde - Modification du plan de financement prévisionnel

Vu les articles L.1111-10 et L.2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-716 du 07 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°130 en date du 03 septembre 2014,

Considérant que, par la délibération précitée, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 40% du coût de l'opération de restauration des objets du Trésor de Sainte-Aldegonde (statues et orfèvreries), et a approuvé le plan de financement prévisionnel.

Considérant que le coût total de l'opération de restauration, initialement évalué à 23 000€, est désormais estimé à 24 800€.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le nouveau plan de financement ci-joint,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter la subvention auprès de la DRAC, à raison de 40 % du coût de l'opération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau plan de financement ci-joint,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter la subvention auprès de la DRAC, à raison de 40 % du coût de l'opération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY